



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déductions et réductions d'impôt

Question écrite n° 290

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur l'injustice que constitue le maintien de réductions d'impôts qui ne bénéficient qu'aux catégories sociales les plus favorisées. Il souhaiterait en conséquence connaître le nombre de foyers fiscaux bénéficiant de réductions et déductions d'impôts conduisant à un allègement d'impôt au total supérieur à plus de 50 000 francs, à plus de 100 000 francs et à plus de 200 000 francs.

Texte de la réponse

Au titre de l'impôt sur le revenu 1995, le nombre de foyers fiscaux bénéficiant de réductions et déductions d'impôt conduisant à un allègement d'impôt au total supérieur à plus de 50 000 francs, à plus de 100 000 francs et à plus de 200 000 francs est, respectivement, de 36 911, 5 316 et 729.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 290

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2184

Réponse publiée le : 11 août 1997, page 2593